Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 59 (1962)
Heft: 10

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

travail et peu soucieux de détails autres que ceux qui ont trait aux dosages et à l'utilité des produits. Les trois agriculteurs que nous avons interrogés immédiatement après l'empoisonnement, qui les étonna, ignoraient que leur produit était nocif parce qu'ils n'avaient pas lu tout ce qui était imprimé.

2. Instruire toujours davantage par les moyens déjà mis en œuvre, mais surtout, dans chaque localité, par contact direct entre apiculteurs et paysans intéressés. Ces conseils, entre gens qui se connaissent et sont appelés à collaborer, nous paraissent un complément efficace de l'information officielle, car l'ignorance tenace règne sur l'utilité de l'abeille en agriculture.
3. Etre vigilant à l'époque des traitements printaniers et insister pour que les fourrages fleuris soient fauchés avant ces mêmes traitements, ainsi que les sénèves dans les champs de pommes de terre qui sont soumis à un traitement mixte.
4. Créer une assurance, obligatoire ou facultative, contre les dommages causés par l'intoxication des abeilles, tâche qui nous paraîtrait incomber au Comité central de la SAR. (Cette question serait, paraît-il, à l'étude actuellement ; nous lui souhaitons une prompte solution.)

Quand l'apiculteur n'aura plus qu'à remplir une formule de réclamation pour obtenir réparation d'un préjudice causé à son rucher, il verra l'avenir avec plus de sérénité. Parce que, dans les régions de la plaine où les cultures, sous toutes leurs formes, se sont intensifiées et avec elles les traitements chimiques indispensables, l'apiculture devient toujours plus aléatoire et finira par disparaître faute de protection. Est-ce cela qu'on cherche vraiment ?

R. M.

Variétés

Rédaction : Nous publions volontiers cet article paru dans « Pro Jura ». Nos lecteurs seront certainement satisfaits d'apprendre que si en Suisse, dans certaines régions tout au moins, on commence à reconnaître sérieusement l'utilité de l'abeille, ils constatent encore que dans d'autres par contre, sa valeur est encore sous-estimée.

Face à la place d'honneur réservée à l'abeille dans plusieurs pays à nature plus généreuse il est vrai, l'on ne peut que féliciter et remercier la presse suisse de s'intéresser au sort de notre apiculture.

L'ABEILLE, UN INSECTE A PROTÉGER

Les amis des abeilles se plaignent. Découragés par de faibles récoltes de miel, ils sont prêts à renoncer. L'apiculture qui, à la fin du siècle dernier, voire au commencement de ce siècle, connaissait un heureux développement, est en régression. Les nouvelles techniques agricoles font peser sur elle une grave menace.

Quelle décadence ! constatent-ils. Il y a une trentaine d'années encore, on considérait presque l'abeille comme un animal sacré. On disait qu'elle « mourait ». Maintenant, tout comme les autres animaux, elle « périt ».

« Mange du miel, mon fils, car il est bon », disait Salomon. Napoléon, lui, avait choisi les abeilles, symbole du travail et de l'activité féconde, pour figurer dans ses armoiries : les abeilles impériales.

L'utilisation du miel a changé au cours des siècles. C'est ce qui explique l'évolution de l'apiculture. Dans l'antiquité, le miel servait à de multiples usages. On en sucrait les denrées alimentaires. On en fabriquait des boissons enivrantes, de la cire pour les bougies, des plaques pour écrire, des produits cosmétiques.

Aujourd'hui encore, il entre dans la composition des produits cosmétiques mais la cire, qui joua au Moyen Age un rôle primordial pour les besoins du culte, est en perte de vitesse. Quant à l'importation massive de mélasse d'Amérique centrale et, plus tard, de sucre cristallisé, ainsi que la culture de la betterave sucrière, elles ont failli porter, au XIXe siècle, un coup mortel à l'apiculture.

Heureusement, le Genevois Huber, qui joua un rôle décisif lors de l'introduction des cadres mobiles, stoppa le mouvement. En renonçant à des méthodes d'exploitation désuètes, on sauva le monde des abeilles. A la fin du XIXe siècle, l'apiculture suisse passait pour l'une des plus modernes du monde. Hélas, de nouveaux dangers, venus de l'agriculture, menacent les apiculteurs.

La situation est d'autant plus complexe que — boomerang — les agriculteurs sont tout aussi menacés. Mais tous ne s'en rendent pas compte. Car beaucoup ignorent encore que l'avenir des abeilles est dans l'agriculture !

Chacun le sait, l'abeille vit et se développe uniquement sur le produit des fleurs.

Certes, elle produit du miel et de la cire. Mais elle remplit en outre un rôle très important dans la fécondation des fleurs : allant de l'une à l'autre, elle transporte le pollen resté attaché à ses poils, assurant une pollinisation beaucoup plus parfaite que la pollinisation naturelle.

Primes à la ruche

Les intéressés l'ont compris. L'introduction d'une ou de plusieurs ruches dans un verger en augmente sensiblement le rendement. Dans le Seeland bernois, quelques communes paient actuellement une prime de 5 fr. par ruche à chaque apiculteur. Dans le Valais, certaines exploitations arboricoles louent chaque année des ruches à raison de 5 fr. à 10 fr. la ruche. Dans le canton de Thurgovie et dans celui de Zurich, le système de location de ruches dans les vergers fait aussi son apparition. Révolu le temps où l'apiculteur payait une indemnité pour placer passagèrement ses ruches dans un verger !

Gare aux insecticides !

Mais il n'y a pas que les arbres fruitiers. Lors des traitements printaniers de leurs vergers avec des insecticides, les agriculteurs, le plus souvent, observent certaines précautions. Ils savent notamment qu'il ne faut pas traiter un arbre en fleur. Mais, parfois, ils oublient que, sous les arbres, les prés, eux, sont en fleur. Dès lors, ils provoquent la mort d'innombrables abeilles.

Les sulfatages en commun sont aussi dangereux pour les butineuses. Généralement, le sulfatage est fait de façon systématique sur tout le territoire d'une commune. En raison du décalage de la floraison d'espèce à espèce, il est inévitable que des arbres en fleurs soient touchés.

Le Dr Wille, chef de la section apicole à la Station fédérale d'essais à Liebefeld, Berne, que l'ADIJ a invité récemment à Delémont, pour parer à ce danger, préconise un remaniement plus poussé des vergers. Il recommande aussi que l'herbe, sous les arbres, soit fauchée avant les traitements. Des précautions sont nécessaires lors du désherbage avec des produits insecticides. Beaucoup de mauvaises herbes, en effet, sont aussi visitées par les abeilles. Ici encore, les traitements doivent être faits avant la floraison.

Enfin, il serait judicieux, d'une façon générale, de procéder aux traitements, tôt le matin ou vers le soir, au moment où les abeilles ne volent pas. Au printemps, par exemple, si l'on touche les abeilles avec un jet, fût-ce simplement avec de l'eau, les butineuses sont tellement sensibles au froid que, n'arrivant plus à se réchauffer, elles périssent.

L'abeille nationalisée en U.R.S.S.

S'il est établi que, en Suisse, le travail des abeilles est lié au rendement arboricole de 200 millions de francs, on a compris, à l'étranger, que de nombreuses cultures en dépendaient.

En U.R.S.S., l'abeille est tellement précieuse qu'on l'a nationalisée. Appartenant à l'Etat, elle est dressée par des spécialistes qui

la contraignent à accomplir des tâches auxquelles elle se refuse d'ordinaire. C'est ainsi qu'on l'oblige à se ruer sur les champs de légumineuses où elle ne trouve que peu de nectar ou de pollen. On arrive même à la diriger sur la vigne dont elle ne recherche jamais les fleurs.

Cela signifie qu'on apprécie davantage son travail de pollinisation que sa production de miel.

En Amérique aussi, d'ailleurs, on est allé si loin que l'apiculteur participe à la récolte des semences si elle dépasse les moyennes prévues. Dans l'Etat de l'Utah, dans les Montagnes-Rocheuses, la lutte antiparasitaire avait provoqué l'extermination des insectes pollinisateurs sauvages. On a établi un service de location de ruches, réglé par des contrats rigides, pour augmenter la récolte des semences de luzerne.

La production du miel ne sera plus bientôt qu'un rôle secondaire dévolu à l'abeille, estime le Dr Hambleton, du Département de l'agriculture des Etats-Unis. Le futur apiculteur, selon lui, sera un spécialiste qui dirigera l'abeille, agent pollinisateur.

On comprend, dès lors, que, dans le canton du Valais et dans celui de Vaud, on ait déjà pris des mesures pour protéger les abeilles. Il est heureux que, sur le plan fédéral, on envisage également d'encourager notre apiculture.

J.-Cl. D.

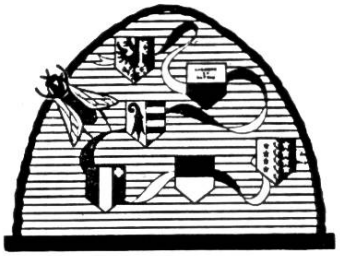

LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

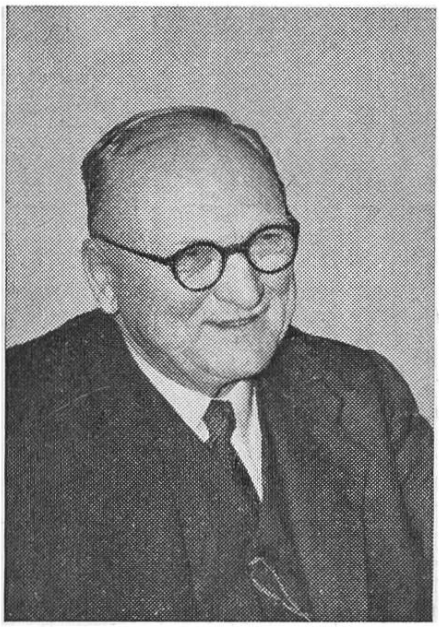

Ernest LAESER

1881-1961

Après avoir passé 14 ans à Chavannes-sur-Moudon, il vint à Clarens pour y demeurer jusqu'à la fin ; en qualité d'instituteur d'abord puis de retraité auquel on confie diverses missions temporaires.

Le rustique et coquet pavillon pour 24 ruches, construit de ses mains à Chavannes fut amené, un jour de grande pluie, d'abord à St-Légier, puis descendu à Clarens même. E. L. fut notre initiateur. Nous montions ensemble à St-Légier, à bicyclette, et ses propos semés au long des jours demeurent inoubliables. Qu'il est difficile de résumer plus de quarante ans de confidences, de conseils judicieux, d'expériences vécues alors qu'ils se pressent et viennent en foule à l'esprit ! Il faut se résumer et choisir : « L'apiculture est faite de